

# De quoi le « déguerpissement » est-il le nom dans les villes africaines ? Pour une synthèse non exhaustive de la littérature francophone

**Sèwanou Jonas GBAGUIDI**

*Doctorant en sociologie du développement  
Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions  
Espaces et Développement (LARRED)  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
jaunares@yahoo.fr*

**Karl Martial NASSI**

*Enseignant-chercheur en sociologie du développement,  
Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions  
Espaces et Développement (LARRED)  
Université Nationale d'Agriculture (Bénin)  
martial2006@yahoo.fr*

**Komlan Demo KATCHAN**

*Etudiant en Master Développement territoriale des Suds  
Université de Genève (Suisse)  
kkomlandemo@gmail.com*

## Résumé

*Par ce papier, nous essayons de questionner à travers la littérature scientifique, les déplacements forcés de populations en Afrique subsaharienne connu sous le vocable « déguerpissement » et leurs conséquences sociales. Nous avons mobilisé à cet effet, 16 articles scientifiques, 3 chapitres d'ouvrage et une thèse de doctorat produits non seulement par des chercheurs africains mais aussi européens. Il ressort que les déplacements forcés de population en Afrique subsaharienne sont souvent (i) des théâtres de violence, (ii) motivés par des enjeux politico-économiques, (iii) source de dislocation des liens sociaux et valeurs culturelles (iv) objet d'une inégale compensation et d'une (v) instrumentalisation de la participation citoyenne.*

*Mots clés : déguerpissement, politique d'aménagement, villes Africaines, violence, participation*

---

## Summary

*Through this paper, we try to question, through the scientific literature, the forced displacement of populations in sub-Saharan Africa known as the « runaway » and their social consequences. We have mobilized 16 scientific articles, 3 books chapters and a doctoral thesis produced not only by African but also European researchers. Forced displacements of people in sub-Saharan Africa are often (i) theatres of violence, (ii)*

*politically motivated, (iii) a source of dislocation of social ties and cultural values (iv) object of an unequal compensation and an (v) instrumentalisation of citizen participation.*

*Keywords: eviction, planning policy, African cities, violence, participation*

---

## **Introduction**

Selon le dictionnaire Larousse en ligne (2022), le mot déguerpissement est un substantif correspondant au verbe déguerpir qui au sens familier signifie l'action de se retirer par contrainte et force ou encore le fait de sortir, de se retirer hâtivement et malgré soi voire fuir. Si déguerpir signifie « fuir » dans sa forme transitive, le verbe peut aussi signifier « chasser » dans sa forme intransitive. Dans les deux cas, il s'agit d'une expression du registre familier, qui souligne la précipitation et la violence. Pour s'en assurer, référons-nous à Bouquet et Kassi-Djodjo (2014) qui proposent un retour sur l'étymologie du terme « déguerpissement ». En remontant à son sens le plus ancien et juridique, pour en étudier l'évolution sémantique et grammaticale, ils attestent de cet usage familier actuel en Afrique francophone. Mais au-delà de cette clarification conceptuelle et sémantique, quelles place et forme revêtent dans la littérature les déplacements forcés de populations qu'on désigne communément sous ce thème de « déguerpissement » en Afrique de l'ouest ?

L'ampleur et la recrudescence du déguerpissement surtout ces dernières années dans les villes des pays du sud ont suscité la curiosité de divers auteurs tant africains qu'occidentaux. Plusieurs aspects du phénomène allant des questions de dégradation des conditions de vie des déguerpis au droit à la ville ont été abordés par ces différents écrits scientifiques. En effet, les villes des pays du sud connaissent une urbanisation rapide (Dorier-Apprill et Domingo, 2004 ; Choplin, 2019) qui ne s'accompagne pas de réelles politiques d'aménagement. Cette situation couplée avec l'absence de politique foncière fait que les populations occupent anarchiquement les espaces publics et des réserves administratives (Djatcheu, 2018 ; Tchekote et Kaffo, 2012). Ce qui s'observe par exemple à travers l'installation des commerces de proximité ou de rue dans les artères publiques. En effet, pour les citoyens riverains, dans un contexte socioéconomique dégradante et d'absence d'action publique anticipative d'aménagement, la vie

quotidienne en ville doit s'inventer par des « bricolages par le bas » (Yedji et al, 2019). Dans cette posture d'inventivité et de débrouille, la rue devient l'allié et le cadre idéal pour faciliter les transactions commerciales qualifiées par l'État de commerce illégal et informel. Certes, les activités commerciales qu'elles soient informelles ou formelles jouent un rôle important dans l'économie urbaine et contribuent largement à la reconfiguration des dynamiques urbaines (Khouma, 2017). Mais, pour les acteurs publics chargés de la gouvernance de la ville, ces activités commerciales de proximité ou de rue se développent le plus souvent sur des espaces publics et ne permettent pas de donner une image de modernité à la ville comme l'aurait souhaité l'État car engendrant insalubrité et congestion (Tchekote et Kaffo, 2012 ; Tohozin, 2019).

Pour opérer donc des projets d'aménagement ou de renouvellement urbain, l'État dans une visée de rétablissement d'ordre se voit contraint de libérer tous ces espaces anarchiquement occupés et de déplacer la population occupant ces espaces publics. Alors qu'on estime à 25 millions le nombre de personnes déplacées dans le monde en raison des conflits, le nombre de personnes déracinées en raison de projets de développement est considéré comme beaucoup plus élevé. En 1994, une étude de tous les projets de développement financés par la Banque mondiale entre 1986 et 1993 a estimé qu'un peu plus de la moitié de ces projets conduisent à des déplacements de populations notamment ceux inscrits dans les secteurs des transports, de l'approvisionnement en eau et des infrastructures urbaines. Ces projets de développement qui nécessitent le déplacement de populations sont de plus en plus récurrents de nos jours surtout dans les pays du sud et comportent en eux des risques d'appauvrissement des populations déplacées (Cernea, 1998). Au-delà de cette tendance dévolue au concept de déguerpissement, quelles autres images il véhicule dans la littérature africaine francophone ?

De cet exercice qualitatif d'analyse de contenu des écrits scientifiques, il ressort que de façon générale, les déguerpissements font toujours appel à la violence et opposent très souvent deux entités en déséquilibre de force. L'une, "qualifiée d'illégale, constituée de populations pauvres manifestant leur droit à la ville et l'autre, légale, à savoir l'État et ses services en charge des travaux d'urbanisme ayant la puissance publique pour établir au forceps des projets

d'aménagement urbain. Il ressort aussi des travaux que les raisons évoquées souvent pour justifier les déplacements ne sont en réalité que secondaires et que d'autres enjeux plus primordiaux sont derrière ces opérations. Aussi, on note à travers la lecture des ouvrages que les questions de dégradation des conditions de vie, économiques, sociales ; culturelles etc. sont communes à ces opérations. Même si, de nos jours certaines opérations de déguerpissement se conduisent de manière plus ou moins "douces" pour répondre aux exigences de la communauté internationale, il n'en demeure pas moins qu'elles n'améliorent en rien les conditions de vie des populations déplacées (Choplin, 2014). Somme toute, nous postulons que le concept de déguerpissement dans les villes africaines a généré une diversité de recherches scientifiques quand bien même, les connaissances issues des analyses sont plus ou moins fines pour susciter et favoriser la prise de décisions stratégiques liées à la gouvernance territoriale urbaine. Ce papier se donne donc comme objectif, d'analyser les principales contributions des auteurs scientifiques au déguerpissement dans les villes africaines tout en mettant la focale sur les nouvelles questions de recherche qui émergent pour une gouvernance responsable des territoires urbains.

L'article est structuré en cinq parties. La première, en partant de la définition du déguerpissement établit son lien avec la violence. La deuxième partie étudie les enjeux politico-économiques du déguerpissement. La troisième partie quant à elle analyse les effets des déguerpissements sur la dislocation des liens sociaux et la perte des valeurs culturelles. La quatrième partie situe sur les compensations par suite de déguerpissements. Enfin, la cinquième partie identifie les types de participation à l'œuvre dans les opérations de déguerpissement.

## 1. Méthodologie

Cet article prend appui sur une méthodologie qualitative exclusivement basée sur la recherche documentaire. Au vu des caractéristiques identiques (violence, enjeux politico-économiques de gouvernance urbaine, inégalités sociales, etc.) que présentent les déguerpissements partout dans le monde et aussi bien dans les pays du sud, on n'a pas jugé utile de faire une sélection systématique de tous

les auteurs ayant abordé la question dans notre zone d'étude. Ainsi, le but du travail n'a pas été de recenser l'intégralité des écrits sur le déguerpissement dans les villes africaines mais de faire une analyse des contenus abordés par les écrits de différents auteurs francophones sur la question.

C'est dans ce choix guidé que la revue documentaire s'est déroulée via des liens hypertextes du moteur de recherche Google Scholar. Pour identifier les ressources électroniques qui portent sur notre thématique, nous avons fait recours aux mots clés suivants : « déguerpissement, déplacement forcé de populations, villes Africaines ». Pour raffiner davantage la recherche et avoir des informations précises sur notre zone d'étude, nous avons fait également recours à la méthode booléenne en associant les opérateurs logiques tels que et/and, ou/or et sauf/not avec une combinaison de mots-clés. Ensuite, sur la base de la consultation des bibliographies des ouvrages mobilisés, nous avons pu repérer d'autres articles, chapitres de livres et thèses scientifiques contenus dans les rayons et ressources numériques des bibliothèques de l'université d'Abomey-calavi (Bénin), de l'université Nationale d'Agriculture (Bénin), de l'université de Lomé (Togo) et de l'Université de Genève (Suisse). Le dépouillement quantitatif de cette moisson a permis de retenir 20 ouvrages dont la typologie se présente dans le tableau n°1 ci-dessous :

Tableau 1 : Typologie des travaux de recherche analysés

Type de documents	Effectif	Proportion (%)
Article de revue	16	80
Chapitre d'ouvrage	3	15
Thèse de Doctorat	1	5
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100</b>

Suite à cette catégorisation, une analyse qualitative a été effectuée (confère tableau n°2 ci-dessous) pour déboucher sur des éléments de classification et de synthèse des résultats essentiels auxquels sont parvenus les divers auteurs consultés à propos du déguerpissement en Afrique.

Au demeurant, l'analyse tendancielle et de contenu a permis une mise en évidence des gaps de connaissances qui constituent de nouvelles pistes de recherche sur la thématique du déguerpissement du moins pour ce qui concerne les villes africaines.

Tableau 2 : classification des documents par auteurs et méthodes

<i>Auteur</i>	<i>Méthode</i>	<i>Théorie</i>	<i>Terrain</i>	<i>Année</i>	<i>Type de document</i>
<b>Amedokpo Y,</b>	<i>Recherche documentaire, enquête quantitative et qualitative</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Lomé (Togo)</i>	2018	<i>Chapitre d'ouvrage</i>
<b>Assako Assako R J,</b>	<i>Recherche documentaire</i>	<i>Justice spatiale, Analyse des jeux d'acteurs</i>	<i>Yaoundé (Cameroun)</i>	2012	<i>Article</i>
<b>Blot J, Spire A,</b>	<i>Revue de littérature</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Afrique</i>	2014	<i>Article</i>
<b>Bouquet C, Kassi-Djodjo I,</b>	<i>Recherche documentaire</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Abidjan (Côte-d'Ivoire)</i>	2014	<i>Article</i>
<b>Bridonneau M,</b>	<i>Recherche documentaire</i>	<i>Justice spatiale, Stratégies des jeux d'acteurs</i>	<i>Lalibela (Ethiopie)</i>	2014	<i>Article</i>
<b>Choplin A,</b>	<i>Recherche documentaire</i>	<i>Justice spatiale</i>	<i>Nouakchott (Mauritanie)</i>	2014	<i>Article</i>
<b>Djatcheu M L,</b>	<i>Approche qualitative (entretien et observation)</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Yaoundé (Cameroun)</i>	2018	<i>Article</i>
<b>Dossou-Yovo C A,</b>	<i>Revue documentaire, observation, enquête quantitative</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Cotonou (Bénin)</i>	2017	<i>Chapitre d'ouvrage</i>
<b>Khouma M,</b>	<i>Recherche bibliographique, Analyse iconographique, enquête qualitative</i>	<i>Analyse des jeux d'acteurs, justice spatiale</i>	<i>Dakar (Sénégal)</i>	2017	<i>Thèse de doctorat, Normandie Université</i>

	<i>et quantitative</i>				
<b>Gourland N,</b>	<i>Recherche documentaire</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Lomé (Togo)</i>	2017	<i>Article</i>
<b>Lefebvre F,</b>	<i>Analyse des politiques urbaines</i>	<i>Justice spatiale,</i>	<i>Ouagadougou (Burkina Faso)</i>	2018	<i>Article</i>
<b>Navarro R,</b>	<i>Enquête ethnographique</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Cap-Vert (Sénégal)</i>	1988	<i>Article</i>
<b>Ndiaye I,</b>	<i>Approche qualitative et quantitative</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Dakar (Sénégal)</i>	2018	<i>Article</i>
<b>Nguema R-M,</b>	<i>Recherche documentaire</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Libreville (Gabon)</i>	2014	<i>Article</i>
<b>Spire A, Benit-Gbaffou C, Gervais-Lambony P, Morange M, Steck J-F, Vivet J,</b>	<i>Enquête qualitative et quantitative</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville, jeu d'acteurs</i>	<i>Afrique</i>	2014	<i>Chapitre d'ouvrage</i>
<b>Spire A, Bridonneau M, Philifert P,</b>	<i>Approche qualitative (entretien semi-directif et observation) ; revue documentaire</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Addis-Abeba (Ethiopie), Lomé (Togo)</i>	2017	<i>Article</i>
<b>Talercio P,</b>	<i>Recherche documentaire, entretien</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Ouagadougou (Burkina-Faso)</i>	2008	<i>Article</i>

<i>Tchekote H, Kaffo C,</i>	<i>Approche qualitative, Analyse documentaire</i>	<i>Analyse des jeux d'acteurs, justice spatiale</i>	<i>Yaoundé (Cameroun)</i>	<i>2012</i>	<i>Article</i>
<i>Tohozin A B,</i>	<i>Approche qualitative et quantitative</i>	<i>Justice spatiale, droit à la ville</i>	<i>Porto-Novo (Bénin)</i>	<i>2014</i>	<i>Article</i>
<i>Yedji N M, Togbe T, Imorou A-B, Tionyele F,</i>	<i>Entretien semi-directif, observation non-participante</i>	<i>Droit à la ville</i>	<i>Bénin</i>	<i>2019</i>	<i>Article</i>

## 2. Vers un rapport historique entre le concept de déguerpissement et celui de violence ?

D'après la littérature, le déguerpissement est apparu à l'époque coloniale en Afrique pour nommer la procédure consistant à démolir autoritairement des portions de ville (Talercio, 2008, p.89 ; Bouquet et Kassi-Djodjo, 2004 ; Dorier-Apprill, 2001). Les déguerpissements de populations ne sont donc pas nouveaux en Afrique. Ils remontent à l'époque coloniale et ont été employés par l'administration coloniale française pour non seulement assainir la ville mais aussi pour nettoyer les villes-capitales de populations indésirables (Bouquet et Kassi-Djodjo, 2014 ; Amedokpo, 2018 ; Dorier-Apprill, 2001). Ce fut le cas par exemple à Dakar avec l'expulsion manu militari de bidonvillois du quartier de la Médina vers les dunes non viabilisées de Pikine (Dorier-Apprill, 2001, p.75). Cependant, le mot s'est exporté et n'était pas si rare d'usage puisqu'on le retrouve par la suite dans les années 1950.

Mais, cette fois-ci employé différemment par l'armée française dans un contexte belliqueux car, il s'agit de l'évacuation de populations autour de points sensibles, c'est-à-dire risquant d'être bombardés (Dorier-Apprill, 2001, p.75). Cette manière de faire, issue de l'administration coloniale s'est poursuivie au lendemain de la décolonisation, où pour libérer les espaces publics ou reprendre possession des espaces illégalement occupés, l'État fait usage du déguerpissement ou de l'expropriation (Yedji et *al*, 2019 ; Nguema, 2014 ; Tohozin, 2019 ; Kouma, 2017). C'est ainsi qu'à Abidjan par exemple, dans la continuité de l'administration coloniale pour assurer la réglementation urbaine, l'État ivoirien a fait recours au déguerpissement pour assainir la ville. En effet, la crise économique des années 1980 avait obligé l'État à abandonner les projets urbains. L'aggravation de la crise a fait que les sociétés immobilières en charge de l'aménagement de l'espace urbain n'ont plus de moyen d'assurer leur rôle. S'en est suivi alors une occupation anarchique des rues et des espaces publics par les populations. Pour libérer après coup, ces espaces publics et rendre propre la ville, l'État n'a pas hésité à procéder aux déguerpissements et de façon brutale par moment. Le cas de Yaoundé aussi semble similaire à celui d'Abidjan. En effet, des facteurs inattendus notamment la crise économique au milieu de la décennie 1980 viendront tordre le cours des choses mettant l'État dans l'incapacité de poursuivre les efforts d'aménagement entamés, le contraignant ainsi à se désengager de certains secteurs stratégiques y compris le secteur urbain. De l'autre côté, toutes les agences en charge de l'immobilier et du logement ont échoué dans leur mission faute de financement et d'investissement découlant toujours de la crise économique. La croissance démographique remarquable qu'a connue la ville n'a conduit qu'à une bidonvilisation et une ruralisation de la ville. Face à cette incapacité de l'État camerounais à produire la ville « par le haut » et à assurer un logement pour tous à cause de la crise économique, les populations prennent leur destin en main en produisant eux-mêmes des logements. On assiste alors à une prolifération des bidonvilles à Yaoundé. De plus, le chômage et la précarité orientent plusieurs personnes dans le secteur informel et faute d'espace approprié, ce sont les rues et les espaces publics qui font office de marchés.

Au-delà de ce contexte qui situe sur l'origine et l'évolution du concept, les déguerpissements opposent souvent deux entités en déséquilibre de force (Blot et Spire, 2014 ; Nguema, 2014). Pour mieux l'apercevoir, référons nous à certains verbatims rapportés par (Spire 2014, p.15) « Partout si l'État prend la décision, tu ne peux rien faire » propos d'une commerçante déguerpie d'un grand axe de circulation à Lomé ; « Lorsque tu refuses, on prend. Lorsque tu ne refuses pas, on prend. Lorsque tu es indifférent, on prend » entretien avec un Togolais d'une soixantaine d'années, natif de Lomé, (Spire et al, 2014, p8).

Ces propos à n'en point douter montrent le rapport de force disproportionné qui s'établit entre les populations et l'État. Il s'agit notamment des populations pauvres, des étrangers ou des migrants des bidonvilles ou quartiers précaires, contre l'appareil d'État du central au local. En effet, les populations vulnérables sont ceux qui habitent dans les quartiers dits précaires qui par leur aspect n'embellissent pas l'image de la ville comme l'imagine l'État et qui souvent font objet de déguerpissement (Choplin, 2014 ; Nguema, 2014 ; Bouquet et Kassi-Djodjo, 2014). Les opérations de déguerpissement, dans la majorité des cas ont toujours fait objet de violence et de précipitation (Blot et Spire, 2014 ; Amedokpo, 2018 ; Bouquet et Kassi-Djodjo, 2004) car les populations refusant dans la plupart des cas de partir, de libérer les espaces, L'État n'hésite pas à utiliser les gros moyens pour les faire plier. Ainsi bulldozer et forces armées sont souvent utilisés par l'État à cet effet (Nguema, 2014 ; Dietrich, 2015 ; Dossou-yovo, 2017 ; Navarro, 1988, Blot, 2013, p180). Ce tableau de la réalité sociale n'est pas sans générer des conflits entre les parties prenantes (Blot et Spire, 2014 ; Nguema, 2014 ; Talercio, 2008 ; Bouquet et Kassi-Djodjo, 2004). Des affrontements et des conflits ont souvent lieu entre les populations et les agents commis à la tâche pour les déguerpissements. Le cas d'Abobo en 2012 en témoigne où des coups de feu ont été échangés entre civil et forces armées et ayant fait un mort du côté des forces de l'ordre (FRCI) et seize blessés du côté des populations. À Ouaga, la situation fut pareille. Le projet ZACA (Zone d'activités commerciale et administrative) s'est vu confronté à une résistance de la part des habitants regroupés en coordination nommée « Nous pas bouger ». À la suite d'une manifestation de contestation nocturne d'une partie de la coordination, réprimée par la police, naquit le groupe « Al Quaida » encore plus violent. Si certains limitent les conflits

seulement au niveau des autorités et des populations lors des opérations des déplacements, d'autres auteurs ont fait voir que d'autres conflits naissent encore après les déguerpissements soit entre les déplacés eux-mêmes ou soit entre ces derniers et les populations des zones où ils sont réinstallés (Bridonneau, 2014 ; Ozel, 2011, Spire et al, 2017). Ces conflits sont souvent relatifs à l'usage des terres entre communautés réinstallées et communautés hôtes ou à l'usage des espaces communs. S'appuyant sur son expérience à la nouvelle Alfa au Soudan où une partie de la population nubienne soudanaise fut installée, M. Salem-Murdock souligne combien la population hôte a été négligée par les aménageurs, ce qui entraîna tensions et conflits avec la population réinstallée, une situation préjudiciable au bon déroulement de la réinsertion de la population transférée (Cernea & Guggenheim, 1995, p. 680). Mais quels sont les grands enjeux qui gravitent autour de ces déplacements forcés des populations ?

### **3. Le déguerpissement : aux confins des enjeux politico-économiques ?**

Très souvent on avance des raisons d'utilité publique pour justifier les déguerpissements. Mais derrière ces raisons se cachent d'autres enjeux méconnus par les populations. Ces enjeux sont souvent d'ordre politique et économique (Spire et al, 2014 ; Blot et Spire, 2014 ; Yedji, 2019 ; Lefebvre, 2018, Choplin, 2014, Nguema, 2014 ; Gourland, 2017). D'énormes opérations de déguerpissement étudiées par les auteurs abordés dans notre revue font remarquer ces enjeux. Les déguerpissements apparaissent comme un instrument pour éloigner de la ville des citadins considérés comme indésirables au vu de leur niveau de vie. Ils visent à rallier la classe moyenne urbaine à l'État en qui on voit une assise politique et en laquelle la communauté internationale voit un vecteur de la libéralisation économique et d'une démocratisation par les bienfaits du marché (Blot et spire, 2014). Ainsi, des anciens quartiers insalubres où des citadins pauvres ont été délogés pour cause d'utilité publique se transforment en beaux quartiers habités par la classe supérieure et la classe moyenne. (Blot, 2013 ; Folio, 2007). Les exemples sont légion dans les capitales africaines. On peut citer le cas de Addis-Abeba en Ethiopie où, les

déplacements ont été sélectifs et laissent voir des ambitions politiques et économiques. Lomé au Togo n'est pas du reste où c'est pour adapter les politiques publiques aux bonnes pratiques internationales que des déguerpissements ont eu lieu (Amedokpo, 2018). La question est donc moins de l'ordre de la protection du patrimoine historique urbain que politique. Les évictions permettent en effet la réalisation de promesses de campagne par une action rapide et visible (Blot et Spire, 2014). Généralement ces projets urbains répondent plus à des intérêts politiques et sont souvent en inadéquation avec une gestion globale de l'urbain. Les déplacements de populations dans le cadre du projet Ouaga 2000 au Burkina sont très explicites en la matière. Pour accueillir les événements internationaux à venir l'État burkinabè se voit "contrainte" de donner une image respectant les normes internationales à la ville. La construction du quartier Ouaga 2000 sera ainsi lancée. Avec l'appui de certains bailleurs internationaux, le régime du président d'alors Blaise Compaoré est poussé à adopter certaines normes internationales en termes de gestion urbaine caractérisée par un libéralisme économique du marché foncier. L'action politique urbaine autour de grands projets devrait désormais répondre aux normes des bonnes pratiques des bailleurs internationaux. Le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel à la Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers (DGUTF) confirmera cette nouvelle vision en ces termes : « Il y a des choix politiques qui vont à l'encontre des choix techniques et de la planification. C'était un choix politique de créer Ouaga2000. ». Tout comme le projet ZACA, issu d'un concours international d'urbanisme remporté par un consortium de bureaux burkinabè, sénégalais et français ayant proposé un plan fonctionnel selon des normes internationales, Ouaga 2000 aura permis à la fois de dégager du foncier, d'écarter les indésirables, d'attirer des investisseurs et ainsi permettre à la ville de se conformer aux standards internationaux de développement (Lefebvre, 2014). Par ailleurs, par ces déguerpissements, les pouvoirs politiques s'attaquent à des quartiers acquis à l'opposition pour les disloquer ou parfois pour gagner de l'électorat (Choplin, 2014 ; Nguema, 2014). C'est ainsi qu'en Mauritanie, les déplacements d'el mina visaient à disloquer le quartier qui était acquis à l'opposition. De plus, il s'agissait de faire ranger ces populations du côté du pouvoir pour les élections à venir en leur

distribuant des titres fonciers et en leur promettant de meilleures conditions de vie. Mais dans le cas mauritanien, notons tout de même que plusieurs années après, malgré la promesse des titres de propriété, ces déplacés sont toujours des citoyens de seconde zone recalés loin de la ville surtout qu'on sait qu'ils sont des anciens esclaves mauritaniens. Si en Mauritanie c'est purement à des fins politico-électorales, au Gabon c'est à la fois politico-électorale et surtout stratégique. Les premiers déguerpissements au Gabon ont lieu à la veille de la visite du président français Georges Pompidou en 1971. En 1977, le pays s'apprêtait à accueillir la Conférence des Chefs d'État et de gouvernements de l'Organisation de l'OUA actuelle l'Union Africaine. Ceci nécessitait de donner à la ville une image rayonnante. S'en suit des déguerpissements de populations. Aussi parfois l'État pour asseoir son pouvoir, son autorité a recours à des opérations de déguerpissement. À ce propos, Yedji et al (2019, p 11-13) à travers l'exemple du Bénin montre que :

« L'État en décidant de mener des opérations de « déguerpissement », entend lutter contre l'occupation anarchique du domaine public et conféré simultanément une connotation disciplinaire à sa politique visant à instaurer de l'ordre là où il identifie du désordre. Ainsi, depuis 2016, la « représentation » donnée aux scènes de « déguerpissement » dans un décor saisissant d'une horde de policiers, de gendarmes et de militaires lourdement armés, d'assauts impitoyables et assez médiatisés des bulldozers détruisant constructions en matériaux précaires et définitifs est telle qu'on peut à peine dénier à ce fait politique à forte connotation sociale qu'est le « déguerpissement », des vellétés communicationnelles. Cette fonction de communication politique au regard des faits, semble être mobilisée pour d'une part, « visibiliser » la puissance coercitive de l'État, décidé à « dé-visibiliser » l'« anarchie » à laquelle s'identifie les rues du paysage urbain. D'autre part, montrer aux gouvernés, sur fond d'arguments concrets qu'aux démolitions sont censés succéder des travaux d'embellissement–, que l'État assume ses responsabilités, en travaillant à donner au pays, une image meilleure ».

Ce faisant, l'État cherche à créer une image spécifique de lui-même dans l'imaginaire collectif, rappeler son autorité et son sens du devoir, en jouant sur scène un double rôle : la figure hégémonique du souverain et la figure honorifique d'État-responsable. Ici comme ailleurs, les déguerpissements sont justifiés par des questions de salubrité et de légitimation de l'État, la seule autorité légale détentrice du monopole de la violence aménagiste légitime (Nguema, 2014 ; Bouquet et Kassi-Djodjo, 2014 ; Spire et al, 2014 ; Tohozin, 2019 ; Talercio, 2008). De ce qui précède, le déguerpissement à une forte connotation politique et économique. Notons toutefois avec certains auteurs que les déguerpissements diffèrent de l'expropriation en ce que l'expropriation a lieu sur des terres disposant de titres fonciers ou des titres de propriété reconnu par l'État alors que les déguerpissements concernent les occupations illégales (Nguema, 2014 ; Assako Assako, 2012, Spire et al, 2014, Tohozin, 2019). Dans le cas où l'État se voit obligé de prendre des terres aux citoyens disposant des titres fonciers sur leurs terrains ou d'un droit de propriété reconnu par l'État pour la réalisation de certains travaux, il peut négocier avec ces derniers pour qu'ils libèrent les espaces contre une indemnisation ou une compensation à laquelle seront conviées les deux parties. Mais pour le cas de ceux qui ne disposent pas de preuves légales pour leurs terrains, considérés par là comme des occupants illégaux, il s'agit purement d'un déguerpissement qui selon la loi ne fait objet d'aucune compensation ou indemnisation. Cependant, parfois pour des raisons humanitaires, ceux-ci se voient indemnisés. Au Cameroun par exemple, la loi prévoit des indemnités que pour les expropriations, c'est-à-dire pour les terrains disposant d'un titre foncier, au cas contraire qui est d'ailleurs le plus général, il s'agit de déguerpissement où conformément à la loi les victimes doivent encore payer des amendes (Assako Assako, 2012). À Addis-Abeba, pour avoir accès à un condominium qui était un logement social prévu pour des déguerpis des vieux quartiers notamment celui d'arat kilo, il faudra présenter un titre foncier ou un reçu de taxe foncier de l'ancienne propriété à arat kilo. Ceux qui ne pouvaient pas présenter ces documents étaient systématiquement exclus des procédures de compensation (Spire et al, 2017).

#### 4. Déguerpissement et dislocation de lien social et des valeurs culturelles

Les déplacements forcés de population sont toujours à l'origine d'une situation de crise. Les perturbations et les mutations qu'ils déclenchent sont d'une ampleur inégalée dans le cadre du processus normal de développement (Cernea, 1998). Si les populations sont déplacées pour laisser places à des projets de développement, c'est souvent à un prix inestimable en termes de déstructuration du lien social et des valeurs culturelles. Les déguerpissements de populations ne permettent pas seulement d'absorber de l'espace vierge mais absorbent aussi de l'espace social. Dans la perspective des sciences sociales, l'espace n'est donc jamais seulement une donnée matérielle. S'il est le reflet fidèle de l'organisation sociale, c'est qu'il tire son sens et sa signification des activités et liens sociaux qui y prennent place. L'espace est alors un modèle social d'organisation des activités (Chadoin, 2004, p. 30). Ces déplacements portent atteinte non seulement aux liens sociaux entre les populations déplacées mais aussi à leurs valeurs culturelles qu'ils ont su développer et maintenu au fil des années sur leur ancien territoire. Ce fut le cas de la communauté wxla dans la zone lagunaire d'akpakpa transférée à cause de l'implantation de la corniche de Cotonou au Bénin (Dossou-Yovo, 2017). Ces populations qui avaient développé des mécanismes de défense culturelle leur permettant de faire face à des situations de crise liées aux cycles de la vie, à la maladie ou à des calamités naturelles se trouvèrent soudainement démunies face à une rupture qui leur était totalement nouvelle et sur laquelle elles n'avaient pas de prise. Dans ce cas, la détérioration du niveau de vie sur le lieu de réinstallation entraîna une véritable déstructuration sociale. Ce constat est corroboré par Leblanc quand il dit que le déplacement d'une population affecte toujours la structure sociale de ses membres (Leblanc, 2007, p.18). Le repli sur soi, la distorsion des rapports familiaux et sociaux sont caractéristiques des lieux de réinstallations. En appui également à cette assertion, étudions le cas de la ville de Manantali au Mali. Le constat établi est que selon la planification adoptée, la population recasée ne devait pas connaître de problèmes de terres. Le document du projet avait estimé que 97 200

hectares de terres étaient disponibles dans la région, alors que les besoins étaient de 1 095 hectares pour les plates-formes des villages, 5 900 hectares pour les champs, et 6 342 hectares pour les pâturages, ce qui laissait plus de 80 000 hectares pour la jachère et les réserves. On estimait que les problèmes fonciers dans les nouveaux sites seraient atténués par les liens de parenté entre la population locale et les réinstallés. Si, dans l'avenir, les réinstallés avaient besoin de terres complémentaires, ils pourraient continuer la tradition de l'implantation de hameaux agricoles. Donc, si la question d'accès aux terres avait été soulevée, elle n'avait cependant pas suscité une analyse approfondie. Les planificateurs pensaient que la situation traditionnelle se prolongerait après la réinstallation ; pour eux, le processus de la réinstallation ne bouleverserait pas ce qui existait déjà sur le plan politique et foncier. (Koenig & Tiéman, 1998). Or, la question foncière va au-delà d'une simple exploitation des terres et va engendrer une détérioration dans les pratiques de politiques locales traditionnelle ainsi que la question du lien social entre les communautés à Manantali. Pour Cernea (1998), les déplacements de populations comportent plusieurs risques dont la désagrégation sociale qui devient une des réalités si des mesures ne sont pas prises en amont. Qu'il s'agisse des sociétés qui occupaient de façon unitaire les deux rives de la Volta et qui sont maintenant disjointes par l'étendue du lac d'Akosombo (Ghana) ou des Nubiens (Soudan) dont les villages ont été noyés dans le lac Nasser (Blanc et Bonin, 2008). Etant donné que les dommages causés aux populations ne sont pas toujours que matériels mais aussi culturels, sociaux et psychologiques et non échangeable contre l'argent, on se pose alors des questions sur le principe de compensation.

## **5. Le déguerpissement : entre dommages socioéconomique et compensation équitable !**

Nous n'allons pas mettre le cap sur la compensation sans faire un bref aperçu sur les dommages que les déguerpissements occasionnent aux déplacés. Les déguerpissements portent en eux un risque d'appauvrissement (Cernea, 1998). Risque qui, selon cet auteur, si rien n'est fait deviendra une réalité à laquelle seront confrontés les

déplacés. Ces risques sont généralement relatifs à la perte de la terre, à la perte de l'emploi, à la perte du logement, à la marginalisation, à l'accroissement de la morbidité et de la mortalité, à la détérioration des possibilités d'éducation, à l'insécurité alimentaire, à la perte de l'accès aux biens collectifs et à la désagrégation sociale. Dans la plupart des textes que nous avons consultés pour notre revue plusieurs de ces risques constituent le quotidien des populations déplacés. Les déguerpissements de populations contribuent à dégrader davantage les conditions de vie des populations, à créer des poches de pauvreté. Ces déplacements dans les pays en développement affectent surtout des personnes qui sont déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Il est donc inacceptable que les pauvres soient davantage appauvris. Même ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté peuvent, lorsqu'ils sont déplacés, se retrouver chroniquement marginalisés et appauvris (Cernea, 1998). Il en est de même de leurs activités économiques qui sont eux aussi affectées (Spire, 2017 ; Cernea, 1998 ; Tohozin, 2014 ; Amedokpo, 2018). Les déplacements de populations remettent en cause le droit à la ville (Blot et Spire, 2014), car souvent les populations sont recalées dans des zones très éloignées du centre-ville où généralement les infrastructures sociales de proximité manquent. Comme dit plus haut les espaces qu'occupaient les populations avant leur déplacement ne sont pas seulement que des données matérielles, mais au fil des années passées sur ces espaces, les populations finissent par développer tout un ensemble de croyance et de représentation des lieux (Spire et al, 2014) que les déplacements forcés viennent balayer. Ce ne sont donc pas que des dégâts matériels qu'on pourra évaluer en argent que les déguerpissements occasionnent mais plus que ça.

Les dommages donc n'étant pas seulement que de natures matérielles mais aussi psychologiques, mentales et culturelles, la compensation peut-elle à juste titre couvrir tous ces dommages ? Doit-on au nom du développement créer des poches de pauvreté ? Le développement des uns doit-il se faire au détriment de celui des autres ?

Dans le cadre des déplacements des populations, la compensation a été instaurée pour restituer les pertes que ces déplacements occasionnent aux individus affectés. Elles sont souvent

de deux natures lors des opérations de déguerpissement. Elles sont soit en nature comme le cas des réinstallations ou en espèce ou on octroi des sommes aux populations après une prétendue évaluation des pertes. Mais très souvent ces compensations n'ont jamais été à la hauteur des pertes subies par les individus (Cernea, 2003 ; Blot et Spire, 2014, Amedokpo, 2017). Cernea dans son article « Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de compensation » publié en 2003 montre comment le principe de compensation est d'abord non équitable et porte en elle de l'injustice sociale en plus de n'améliorer en rien les conditions de vie des populations déplacées mais bien au contraire contribue à aggraver celles-ci (Cernea, 2003). Les responsables des politiques publiques supposent qu'une totale compensation des pertes occasionnées aux déplacés suffirait pour améliorer les conditions de vie de ces derniers. Mais cette manière de penser n'est ni vérifiée ni justifiée et est démentie par des données empiriques. Beaucoup de travaux ont montré que les populations sont devenues plus pauvres qu'ils ne l'étaient avant d'être obligés de se déplacer (Banque Mondiale, 1995). Dans ce même rapport de la Banque Mondiale, au vu de l'inefficacité du principe de compensation, il a été proposé non seulement qu'on fasse un plus grand usage des coefficients de pondération dans l'évaluation des projets, mais que les mécanismes de compensation soient complétés par un système de filets de sécurité. Si certains auteurs se penchent beaucoup plus sur les dégâts matériels qu'occasionnent les déplacements, d'autres vont plus loin en soulevant les aspects psychologiques, sociaux et culturels que cela soulève et qui ne sont pas échangeables contre de l'argent. Pour corroborer leurs propos, ils vont démontrer que les individus dans leurs anciennes habitations développent des mécanismes de résilience qu'ils ne pourront pas développer aussi facilement et très rapidement dans leurs nouvelles zones de relocalisation (Cernea & Guggenheim, 1995, p.680). Toujours dans cette droite de ligne, Cernea estime que dans le cas des compensations financières liées au déguerpissement par exemple, certains « déguerpis » n'étant pas habitués à gérer les sommes importantes de dommages et intérêts à eux reversés, se mettent très rapidement à dilapider les indemnités et se retrouvent dans un laps de temps sans rien (Cernea, 2003). Il apparaît donc que la compensation financière, loin d'assurer une

reconstruction des individus déplacés dans leurs nouvelles zones contribue à paupériser davantage ces derniers. Ce qui remet en cause l'idée selon laquelle une totale compensation des pertes améliorerait les conditions de vie des populations déplacées. Suivant la logique de Cernea, les déplacements doivent être une opportunité de développement de l'État, car, les populations déplacées doivent être suivi et des projets de développement doit être dirigés à leur endroit. Les zones dans lesquelles elles sont recasées doivent faire objet d'investissement ceci pour augmenter le revenu des familles. Ainsi, avoir cédé sa terre pour un projet de développement doit être considéré comme un investissement dont la compensation ne serait qu'une avance versée aux déplacés (Cernea, op.cit.). En somme, les réinstallations ne doivent plus se limiter à une simple compensation mais doivent être perçues comme un processus de développement comme mis en exergue dans les textes de la Banque Mondiale depuis les années 1980.

## **6. Le déguerpissement et la question de la participation citoyenne**

Les communautés affectées doivent être en mesure de participer aux différents niveaux de la prise de décision, du niveau local (projet) au niveau étatique (programme), national et international. Ce droit à la participation est bien ancré dans la Charte Internationale des Droits de l'Homme en son article 25 point 1 qui stipule que :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

Mieux, l'article 7 de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de 1991 relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants est plus explicite sur la question en

affirmant que : « les peuples indigènes et tribaux doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement ». Or, on constate que les projets de développement qui occasionnent les déplacements et réinstallations des populations par le passé ont souvent été unilatéraux. Et ceci remonte depuis la période coloniale où le colon peut sans avoir impliqué les populations dans quoi que ce soit, les déguerpir (Talercio, 2008, p.89 ; Bouquet et Kassi-Djodjo, 2004 ; Dorier-Apprill, 2001). Mais aujourd'hui, les opérations de déguerpissement à la suite des recommandations des organisations internationales doivent prendre une tout autre forme pour limiter les dommages causés aux uns et aux autres lors des opérations. Les populations touchées par les opérations de déguerpissement doivent participer activement aux modalités de mise en œuvre de ces dernières. C'est ce modèle théorique des déplacements forcés qui prône une participation active des populations directement concernées (Cernea, 1998). Il suppose communication et participation du public aux décisions comme le stipule Faure (2008, p.2) à travers cette assertion :

« Une bonne communication avec les populations potentiellement affectées par la construction d'une infrastructure est primordiale. Elle évite des retards dans la livraison d'un ouvrage. Elle limite les réactions négatives pendant la phase d'expropriation et de déplacement. Elle évite également des sentiments de frustration qui sont ressentis ensuite par les générations suivantes, comme le montrent les entretiens menés à Bort-les-Orgues et à Tignes. Elle donne à un barrage une identité positive d'un point de vue humain. »

Les déplacements auxquels nous assistons de nos jours semblent du moins dans les discours théoriques se dresser sur ce modèle. Mais en réalité qu'en est-il de façon empirique ? Les déguerpissements comme nous l'avions vu avec Cernea (1998) portent en eux des risques d'appauvrissement. C'est donc pour pallier ces risques qu'on adopte la démarche participative mais qui pour Luhmann (2014, p.38) « se révèle dérisoire c'est-à-dire qu'elle permet de gagner du temps et de repousser le problème, mais loin de pouvoir déboucher sur un accord, elle ne peut mener qu'à des débats sans fin

qui se soldent ultimement par de la déception ». C'est ce que nous remarquons dans la plupart des opérations de déplacements qui se veulent participative aujourd'hui. Ces opérations semblent intégrer les individus mais finalement on se rend compte que la participation n'est réellement pas ce que ça devrait être (Ozel, 2011 ; Dietrich-ragon et Fijalkow, 2013 ; Amedokpo, 2017, Choplin, 2014 ; Spire et al, 2014). Les autorités publiques passent souvent par ce moyen pour faire croire aux individus leur participation aux processus. Ce qui leur permet d'enlever toute forme de contestation à ces derniers. De pareilles stratégies se font remarquer un peu partout aujourd'hui dans les opérations de déguerpissements où les populations sont utilisées pour faire croire au caractère participatif et non contraignant des déplacements.

## Conclusion

Le déguerpissement a été étudié par plusieurs auteurs de divers horizons sous plusieurs angles. Notre revue de littérature nous a montré que les opérations de déguerpissements ne sont pas nouvelles. Elles datent depuis l'époque coloniale. La forme qu'elles avaient n'a pas changé au lendemain des indépendances. En effet, elles avaient été employées par l'administration coloniale française pour non seulement assainir la ville mais aussi pour nettoyer les villes-capitales de populations indésirables. Après les colons, les gouvernements post indépendances pour gagner de l'espace pour des projets de développement ou de rénovations urbaines emploient eux aussi cette méthode. De manière générale, elles sont caractérisées par une violence que certains auteurs qualifient d'urbanisme de bulldozer. Ces opérations de déguerpissements ne sont pas sans conséquences pour les populations. Au-delà des pertes matérielles, des dommages psychologiques, sociaux et culturels sont subis par les populations concernées. Cet état de chose remet du coup en cause le principe de compensation car, si on peut évaluer les dommages matériels et les quantifier en argent, ceux psychologiques, sociaux et culturels ne le sont guère. De plus, les faits montrent dans la majeure partie des cas que la compensation n'est jamais égale aux pertes matérielles subies par les populations. Qu'en sera-t-il alors des dommages psychologiques et culturels ? Il urge dès lors de faire participer

davantage les populations aux opérations de déguerpissement pour voir dans quelles mesures atténuer ces effets. Ce que semblaient prendre en compte les opérations de déguerpissements de ces dernières années mais qui pour finir se sont soldées par une désillusion totale. Le bilan théorique laisse voir que la plupart de ces productions s'inscrivent dans les théories du droit à la ville, de la justice spatiale ou encore des jeux d'acteurs. Par ailleurs, les travaux mobilisés dans cet article utilisent les approches qui étudient des opérations de déguerpissement mais place rarement le curseur sur la profondeur historique dans le temps long sur un même terrain. Ce bilan nous amène à dire qu'il faut, sur la question un renouvellement d'idée de deux ordres. D'une part, il urge d'avoir une approche socio-historique afin de saisir dans sa profondeur les permanences et les changements dans une ville d'Afrique sur l'échelle du temps long. Ensuite, d'autres approches théoriques comme la gouvernementalité chère à Michel Foucault nous semble être une approche pour changer de focale et renouveler les réflexions.

## Références bibliographiques

Amandine Spire et al, (2014), *Localisation forcée en ville : l'injustice spatiale et les politiques de déguerpissement*, Karthala, Paris.

-Amedokpo Yao Tsoekeo (2018), *Le déguerpissement comme enjeu de production de l'espace à Lomé : entre rupture ou continuité d'une pratique*, Presse universitaires de Lomé, Lomé.

Bridonneau, Marie (2014), *Déplacer au nom de la sauvegarde patrimoniale et du développement économique : Analyse multiscalaire du programme de relogement à Lalibela (Éthiopie)*, *L'Espace Politique*. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, no. 22.

Christian Bouquet, Irène Kassi-Djodjo (2014), « *Déguerpis* » pour reconquérir l'espace public à Abidjan', In : *L'Espace Politique*, Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, consulté le 31 août 2014, URL : <http://espacepolitique.revues.org/3014>

Choplin, Armelle (2014), *Les « Sans fiche sans photo » : Déplacements forcés et (non) mobilisation citoyenne à Nouakchott*

(Mauritanie), In : L'Espace Politique [En ligne], consulté le 13 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2926> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2926

Choplin, Armelle., Lozivit, Martin. (2019), '*Mettre un quartier sur la carte : Cartographie participative et innovation numérique à Cotonou (Bénin)*', Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 894, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/32152> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeog.32152>

Dietrich-Ragon, Pascal Fijalkow, Yankel. (2013), *On les aide à partir : Le relogement comme révélateur des contradictions du développement social dans le cadre de la rénovation urbaine*, Espaces et sociétés, no .4, pp. 113-128.

Dorier-Apprill, Elisabeth., Domingo, Etienne (2004), *Les nouvelles échelles de l'urbain en Afrique. Métropolisation et nouvelles dynamiques territoriales sur le littoral béninois, Vingtième Siècle*. Revue d'histoire, vol. 81, no. 1, pp. 41-54.

Dossou-Yovo, Coffi Adrien (2017), '*Le secteur informel face aux mobilités intra-urbaines forcées : éclairage à partir des opérations de déguerpissement dans la ville de Cotonou*' ,

Fernandes, W., Das, JC & Rao, S. (1989), '*Déplacement et réhabilitation : une estimation de l'étendue et des perspectives*'. Développement, déplacement et réhabilitation, pp. 62-68.

Gourland, Natacha. (2017), *Vendre ou courir, il faut choisir : déguerpissements et réinstallations des commerçants de rue à Lomé*, Géoconfluences, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/afrique-dynamiques-regionales>.

Guézéré, Assogba (2011), '*L'obsession d'habiter sa propre maison à Lomé : quel impact sur la dynamique spatiale ?*', Les cahiers d'outre-mer, revue de géographie de bordeaux.

Julie Blot et Amandine Spire (2014), *Déguerpissements et conflits autour des légitimités citoyennes dans les villes du Sud*, L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, no. 22.

Khouma, Mamadou (2017), *Commerce et gestion de l'espace urbain à Dakar : enjeux, logiques et stratégies des acteurs*. Histoire.

Normandie Université, Français. NNT : 2017NORMLH08. tel-01666143

Koenig Dolorès & Tiéman Diarra (1998). *Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : stratégie foncière des populations réinstallées et hôte dans la zone du barrage de Manantali*, in *communautés déracinées dans les pays du sud*, Cahier des sciences humaines. Nouvelle série, Edition de l'Aubè, ORSTOM, no. 5, pp. 29-44.

Lefebvre, Félix (2018), *Tentatives de mise aux normes urbaines internationales des « périphéries du monde : le cas d'Ouagadougou du Burkina Faso*, Les annales de la recherche urbaine, vol. 113, no. 1, pp. 88-101.

Michael M. Cernea & Scott E. Guggenheim (1995), *Approche anthropologique de la réinstallation : politique, pratique et théorie*, cahier d'études africaines.

Michael M. Cernea, (1998), *La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique*, In : Autre part, vol. 5, no. 1, Paris, pp. 11-28.

Michael M. Cernea (2003), *Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de compensation*, Revue internationale des sciences sociales, no. 1.

Nathalie Blanc et Sophie Bonin (2008), *Grands barrages et habitants : les risques sociaux du développement*, Géocarrefour, vol. 83, no. 3.

Ndiaye, Ibrahima (2018), *Coupure urbaine et autoroute à péage à Dakar : entre séparation des communautés et contraintes de mobilité?*, Études caribéennes, no. 39-40.

Nguema, Rano-Michel (2014), *Politique de déguerpissement et processus de restructuration des territoires de Libreville (Gabon)*, *L'Espace Politique*, Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, no. 2.

Olivier Chadoin, (2004), *La ville des individus*, Paris, Le harmattan.

Ozel Derya (2011), *Les ONG contre les habitants. La gestion du relogement et de la réinsertion des populations des bidonvilles à Mumbai*, Métropoles [en ligne], n°9, mis en ligne le 16 novembre 2011.

René Joly Assako Assako (2012), *A propos de l'opération d'embellissement de Yaoundé, capitale d'Afrique centrale*, Archives de sciences sociales des religions, no. 259, pp. 371-393.

Simonneau, Claire (2015), *Gérer la ville au Bénin. La mise en œuvre du Registre foncier urbain à Cotonou, Porto-Novo et Bohicon*, Thèse de doctorat en aménagement, Université de Montréal.

Spire Amandine. Et al. (2017), *Droit à la ville et remplacement dans les contextes autoritaires d'Addis-Abeba (Éthiopie) et de Lomé (Togo)*, Métropoles, no. 21.

Talercio, Patrick (2008), *Un déguerpissement exemplaire à Ouaga (Burkina Faso)*, Revue Agone, no. 38-39, pp. 89-107.

Tchekote, Hervé., Kaffo, Celestin. (2012), *Déguerpissements et gouvernance urbaine : Yaoundé entre échec de planification et tentatives de régulation territoriale*, In : Revue des Hautes Terres, pp. 93-104.

Yedji, Narcisse Martial et al, (2019), *L'État, l'espace public et le riverain : de quelques usages politiques du « déguerpissement au Bénin*, Edition Azur.